

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 17 MARS 2015 A 21H00.

COMPTE RENDU

	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absents
Maire :				
1. M BEMELS Pierre.	oui			
Adjoint :				
2. Mme CHAUMERLIAC Franç.	oui			
3. M SCHOLLA Gérard	oui			
4. Mme GOASDOUE Patricia	non	Mme CHAUMERLIAC		
5. M WEIFFENBACH Hervé	oui			
6. Mme LAMBEL Anne Marie	oui			
7. M REGNIER Serge	oui			
8. Mme TISSU Martine	oui			
Conseillers délégués :				
9. Mme BERTHAULT Michelle	oui			
10. Mme FOURCROIX Aïcha	oui			
11. Mme CAUDRON Céline	oui			
Conseillers :				
12. Mme TREMER Ada	oui			
13. Mme GODENNE Françoise	oui			
14. M GARCIA Reynald	oui			
15. Mme d'ANDREA Tatiana	oui			
16. M WATIER Michel	oui			
17. M CHAUMERLIAC Thierry	oui			
18. M REBISCOUL Arnaud	oui			
19. Mme VOISIN Johanna	non	M REINERT		
20. M FOURNIVAL Anthony	oui			
21. M REINERT Charles	oui			
22. M ROTH Kévin	oui			
23. Mme DUBIN Laurence	oui			
24. Mme SOKANTHONG Kéo	oui			
25. M DIAZ Hernan	oui			
26. M FISSEUX Frédéric	non			oui
27. Mme SEURIN Sylvie	non			oui
Totaux présences, absences et pouvoirs	23	2	0	2

Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : Mme LAMBEL.

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, une minute de silence a été respectée en la mémoire de Mlle Laura DUPUIS décédée accidentellement le samedi 14 février 2015.

Il a été fait lecture des décisions prises par M le Maire en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT (n°01/2015 à n°11/2015).

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 janvier 2015 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2015 a été approuvé à l'unanimité.

1. Indemnité de conseil 2014 versée à Mme le Trésorier principal :

Dans le cadre de la mission de conseil à la Collectivité, la Commune versera une indemnité à Mme le Trésorier principal au titre de l'année 2014.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a donné son accord pour le versement de cette indemnité d'un montant brut de 903,17€,
- à l'unanimité, a pris acte que cette indemnité sera portée au budget primitif 2015.

2. Vote du Compte de Gestion 2014 de la Commune,

3. Vote du Compte Administratif 2014 de la Commune,

4. Vote du Compte de Gestion 2014 Assainissement,

5. Vote du Compte Administratif 2014 Assainissement,

Un tableau joint au présent compte rendu fait apparaître les résultats de l'exercice 2014 pour les deux budgets et les deux sections.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (abstention de Mmes DUBIN et SOKANTHONG, M DIAZ), a approuvé le compte de gestion pour le budget M14,
- à la majorité (abstention de Mmes DUBIN et SOKANTHONG, M DIAZ), a approuvé le compte administratif le budget M14,
- à la majorité (abstention de Mmes DUBIN et SOKANTHONG, M DIAZ), a approuvé le compte de gestion pour le budget M49,
- à la majorité (abstention de Mmes DUBIN et SOKANTHONG, M DIAZ), a approuvé le compte administratif le budget M49.

6. Affectation des résultats 2014 aux budgets 2015 de la Commune et du service assainissement :

Suite au vote du Conseil municipal concernant les résultats de clôture 2014 pour les deux budgets M14 et M49, il a été décidé l'affectation du résultat au budget M14 et M49 2015.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (abstention de Mmes DUBIN et SOKANTHONG, M DIAZ), a décidé de l'affectation du résultat 2014 aux budgets M 14 et M49 2015.

7. Actualisation des tarifs pour les photocopies délivrées par la mairie et la médiathèque à compter du 01 avril 2015 :

Les tarifs actuels ont été maintenus pour la période allant du 01 avril 2015 au 31 mars 2016.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé ce maintien,
- à l'unanimité, a pris acte des incidences aux budgets 2015 et 2016.

8. Revalorisation du loyer pour l'occupation du parking du restaurant scolaire à compter du 01 avril 2015 :

Le tarif est passé de 142,00 € à 144,00 €.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (contre Mmes DUBIN et SOKANTHONG, M DIAZ), a approuvé ce tarif,
- à la majorité (contre Mmes DUBIN et SOKANTHONG, M DIAZ), a pris acte des incidences aux budgets 2015 et 2016.

Le tableau joint au présent compte rendu détaille la revalorisation des tarifs ci-dessous à partir du 01 avril 2015 jusqu'au 31 mars 2016. (question n°9 à 15).

9. Revalorisation des droits de voirie à compter du 01 avril 2015,

14. Revalorisation de la taxe de déversement des effluents au réseau public d'assainissement à compter du 01 avril 2015,

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé ces différentes actualisations,
- à l'unanimité, a pris acte de l'incidence aux budgets 2015 et 2016.

10. Revalorisation des tarifs du cimetière à compter du 01 avril 2015,

11. Revalorisation de la taxe sur le ru à compter du 01 avril 2015,

12. Revalorisation des loyers communaux et des locations pour les salles communales à compter du 01 avril 2015,

13. Revalorisation de la prestation eau pour les logements communaux à compter du 01 avril 2015,

15. Revalorisation du tarif contrôle assainissement en cas de vente à compter du 01 avril 2015 :

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (contre Mmes DUBIN et SOKANTHONG, M DIAZ), a approuvé ces différentes actualisations,
- à la majorité (contre Mmes DUBIN et SOKANTHONG, M DIAZ), a pris acte de l'incidence aux budgets 2015 et 2016.

16. Attribution des subventions aux associations pour 2015.

Le tableau joint au présent compte rendu détaille les attributions au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé ces attributions,
- à l'unanimité, a pris acte des incidences au budget M14 2015.

17. Attribution de subventions au CCAS et à la Caisse des Ecoles pour 2015 :

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (abstention de Mmes DUBIN et SOKANTHONG, M DIAZ), a approuvé ces attributions,
- à la majorité (abstention de Mmes DUBIN et SOKANTHONG, M DIAZ), a pris acte des incidences au budget M14 2015.

18. Fixation du taux des quatre taxes pour 2015 :

Suite au débat sur les orientations budgétaires du 29 janvier dernier, le taux communal de ces taxes en 2015 ne variera pas.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a confirmé la stabilité des taux au titre de 2015,
- à l'unanimité, a pris acte des incidences au budget 2015.

19. Budget 2015 de la Commune :

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (contre Mmes DUBIN et SOKANTHONG, M DIAZ), a approuvé le budget communal M14 qui s'équilibre en fonctionnement à 4 986 084,00€ et en investissement à 1 653 296,00€.

20. Budget 2015 du service assainissement :

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (contre Mmes DUBIN et SOKANTHONG, M DIAZ), a approuvé le budget du service assainissement M49 qui s'équilibre en exploitation à 577721,13€ et en investissement à 963958,06€.

21. Question diverse : ALSH primaire et club adolescents, fixation des tarifs pour le séjour de l'été 2015 :

Dans le cadre des activités proposées à l'ALSH primaire et club adolescents, un camp d'été sera organisé.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a fixé le montant de la participation due par les familles ainsi que la part restant à la charge de la Commune,
- à l'unanimité, a pris acte que ces dépenses et ces recettes seront portées à l'exercice budgétaire 2015 de la Commune.

22. Question diverse : régime indemnitaire « la prime élection » et « l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires »:

Par la délibération n°40/2001 du 21 juin 2001, le Conseil municipal avait fixé entre autres la règle relative à l'attribution de la prime « élection politique » versée au personnel qui assure la gestion administrative des scrutins de l'ouverture des bureaux au dépôt des résultats au chef de canton.

Il convient d'actualiser le coefficient afin de tenir compte des évolutions juridiques de cette prime. Le coefficient a été fixé à 3,80 (le maxi étant de huit).

Dans ce même acte administratif figurait l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires. Cette prime est maintenue. Elle peut être attribuée à tous les agents bénéficiaires du régime indemnitaire quel que soit leur catégorie, leur grade, leur filière dès lors que la législation le permet.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a fixé les conditions d'attribution de la prime élection au personnel communal qui assure la gestion administrative des scrutins politiques selon le détail ci-dessus,
- à l'unanimité, a confirmé les conditions d'attribution aux bénéficiaires du régime indemnitaires de la prime indemnité horaire pour travaux supplémentaires,
- à l'unanimité, a pris acte des incidences au budget M14 2015 et suivants.

23. Question diverse : adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO) :

A compter du 31 décembre 2015, les tarifs réglementés de vente d'électricité jaune et vert seront supprimés.

Le SMDEGTVO a décidé de coordonner un groupement de commandes pour l'achat d'électricité à l'attention des collectivités adhérentes.

La Commune a des besoins en matière d'achat d'électricité pour ses sites de puissance souscrite supérieure à 36 kVA (tarifs jaune et vert).

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a décidé d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés du SMDEGTVO,
- à l'unanimité, a approuvé l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés coordonné par le SMDEGTVO,
- à l'unanimité, a donné mandat au Président du SMDEGTVO pour signer et notifier les marchés ou accords cadres dont la commune sera partie prenante,
- à l'unanimité, a décidé de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés,
- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

24. Question diverse : Subvention demande dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2015 (DETR) :

Dans le cadre de l'appel à projet, la Commune sollicitera l'aide de l'Etat pour la réhabilitation et l'aménagement de deux espaces publics.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a décidé de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2015,
- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire a signé cette demande de subvention.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 23h00.

A Presles, le 19 mars 2015.

— 3 —
|

Le Maire Pierre BEMELS.



COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Section fonctionnement M14 budget de la Commune

	Recettes	Dépenses	Solde
	4 868 793,20	-4 577 147,86	291 645,34
Résultat 2013>2014	330 374,81		330 374,81
Report 2014>2015	5 199 168,01	-4 577 147,86	622 020,15

Section investissement M14 budget de la Commune

	Recettes	Dépenses	Solde
	1 242 335,38	-1 298 627,55	-56 292,17
Résultat 2013>2014		-521 521,57	-521 521,57
Report 2014>2015	1 242 335,38	-1 820 149,12	-577 813,74

Totaux	6 441 503,39	-6 397 296,98	44 206,41
---------------	---------------------	----------------------	------------------

Section exploitation M49 budget assainissement

	Recettes	Dépenses	Solde
	448 356,70	-462 536,64	-14 179,94
Résultat 2013>2014	401 509,07		401 509,07
Report 2014>2015	849 865,77	-462 536,64	387 329,13

Section investissement M49 budget assainissement

	Recettes	Dépenses	Solde
	332 852,79	-595 480,43	-262 627,64
Résultat 2013>2014		-180 601,42	-180 601,42
Report 2014>2015	332 852,79	-776 081,85	-443 229,06

Totaux	1 182 718,56	-1 238 618,49	-55 899,93
---------------	---------------------	----------------------	-------------------

19 MARS 2015


 Le Maire, **Pierre BEMELS**

TARIFS COMMUNAUX 2015 - ACTUALISES AU 01 AVRIL 2015

RECETTES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	variation% n-1/n
Taxe sur le Ru	0,90	0,95	0,95	1,00	1,00	1,05	1,05	1,10	1,15	4,55
Frais tout à l'égout	index TP	index TP	index TP	index TP	index TP	index TP	index TP	index TP	index TP	index TP
Contrôle installation assainissement										
Taxe assainissement	1,90	1,95	2,00	2,00	2,00	2,05	2,10	2,10	2,20	4,76
Loyers communaux										
Ecole du Nantouillet Bâtiment B	494,00	508,00	528,00	450,00	462,00	472,00	480,00	485,00	492,00	1,44
Ecole du Nantouillet Bâtiment C	494,00	211,00	215,00	218,00	222,00	227,00	230,00	232,00	235,00	1,29
Ecole du Nantouillet Bâtiment A	215,00	220,00	225,00	228,00	232,00	237,00	240,00	243,00	246,00	1,23
Parking restaurant scolaire	121,96	122,00	122,00	125,00	130,00	135,00	140,00	142,00	144,00	1,41
Logement gardiens CSL	494,00	218,00	222,00	225,00	230,00	235,00	238,00	240,00	243,00	1,25
Logement école de la Mairie	205,00	211,00	215,00	218,00	222,00	227,00	230,00	232,00	235,00	1,29
Logement centre culturel	205,00	251,00	255,00	258,00	263,00	269,00	273,00	276,00	280,00	1,45
Eau	355,00	365,00	372,00	377,00	385,00	393,00	400,00	405,00	410,00	1,23
Cimetière										
Perpetuelle	900,00	925,00	948,00	990,00	1010,00	1032,00	1050,00	1065,00	1080,00	1,41
Trentenaire	205,00	210,00	215,00	225,00	230,00	235,00	240,00	244,00	248,00	1,64
15 ans	105,00	108,00	110,00	115,00	118,00	121,00	124,00	126,00	128,00	1,59
Inhumation	31,00	32,00	33,00	34,00	35,00	36,00	37,00	38,00	39,00	2,63
Exhumation	31,00	32,00	33,00	34,00	35,00	36,00	37,00	38,00	39,00	2,63
Vacations funéraires			22,50	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	0,00
Caveau provisoire par jour	3,70	3,80	3,90	4,00	4,10	4,20	4,30	4,40	4,50	2,27
Location salle CSL à partir du 01 avril 2015										
salle et cuisine samedi 9h à Dimanche 11h Preslois	310,00	320,00	328,00	335,00	345,00	353,00	360,00	365,00	372,00	1,92
salle et cuisine samedi 9h à Dimanche 11h Extérieur	620,00	640,00	656,00	670,00	690,00	706,00	720,00	730,00	744,00	1,92
salle et cuisine samedi 9h à Dimanche 17h Preslois	425,00	437,00	448,00	458,00	468,00	478,00	488,00	495,00	505,00	2,02
salle et cuisine samedi 9h à Dimanche 17h Extérieur	850,00	874,00	896,00	916,00	936,00	955,00	976,00	990,00	1010,00	2,02
salle sans cuisine Samedi 9h à Dimanche 11h Preslois	180,00	185,00	189,00	193,00	197,00	202,00	206,00	209,00	213,00	1,91
salle sans cuisine Samedi 9h à Dimanche 11h Extérieur	360,00	370,00	378,00	386,00	394,00	404,00	412,00	418,00	426,00	1,91
salle et cuisine de 9h00 à 20h00 Preslois										
salle et cuisine de 9h00 à 20h00 Extérieurs										



Le Maire, Pierre BEMELS

19 MARS 2015

Location salle CSL jusqu'au 31 mars 2015	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
2 salles samedi 9h à Dimanche 11h Prestoils	310,00	320,00	328,00	335,00	345,00	353,00	360,00	365,00
2 salles samedi 9h à Dimanche 11h Extérieur	620,00	640,00	656,00	670,00	690,00	706,00	720,00	730,00
2 salles samedi 9h à Dimanche 17h Prestoils	425,00	437,00	448,00	458,00	468,00	478,00	488,00	495,00
2 salles samedi 9h à Dimanche 17h Extérieur	850,00	874,00	896,00	916,00	936,00	956,00	976,00	990,00
1 salle au CSL Samedi 9h à Dimanche 11h Prestoils	180,00	185,00	189,00	193,00	197,00	202,00	206,00	209,00
1 salle au CSL Samedi 9h à Dimanche 11h Extérieur	360,00	370,00	378,00	386,00	394,00	404,00	412,00	418,00
1 salle au CSL hors W.E.	110,00		113,00	116,00	118,00	121,00	124,00	126,00

du 01 janvier 2015 au 31 mars 2016	2014	2015
Location de la gare à l'épicier M CHOUKRI	350,00	350,00

DROITS DE VOIRIE 2015 - ACTUALISES AU 01 AVRIL 2015						
Années	2011	2012	2013	2014	2015	variation%
Camion expo vente	45,00	46,00	47,00	48,00	49,00	2,08
Marchand ambulant	11,00	11,25	11,50	11,75	12,00	2,13
Grands manèges	172,00	176,00	180,00	184,00	188,00	2,17
Petits manèges	70,00	72,00	74,00	76,00	78,00	2,63
Stands divers	36,00	37,00	38,00	39,00	40,00	2,56

TARIFS COLUMBARIUM 2015 - ACTUALISES AU 01 AVRIL 2015						
prestations	2011	2012	2013	2014	2015	variation%
Taxe dispersion (****)	195,00	200,00	205,00	208,00	212,00	1,92
Case durée 15 ans	450,00	460,00	470,00	477,00	486,00	1,89
Case durée 30 ans	780,00	800,00	820,00	832,00	848,00	1,92

TARIFS MEDIATHEQUE et MAIRIE 2015 - ACTUALISES AU 01 AVRIL 2015						
formats et prestations	2011	2012	2013	2014	2015	variation%
photocopie A4 noir et blanc	0,20	0,20	0,18	0,18	0,18	0,00
photocopie A4 noir et blanc/recto verso	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,00
photocopie A3 noir et blanc	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,00
photocopie A3 noir et blanc/recto verso	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,00
rachat carte de lecteur égarée	3,20	3,25	3,30	3,35	3,40	1,49
remboursement du document égaré	3,20	3,25	3,30	3,35	3,40	1,49

(****) taxe dispersion et plaque d'inscription sur le livre de mémoire

19 MARS 2015


Le Maire, Pierre BEMELS

SUBVENTIONS COMMUNALES 2015.

	ASSOCIATIONS	Fonction	Demande 2015	(**)Vote 2015
1	APE	020	1 000 €	1 000 €
2	COMITE JUMELAGE	024	1 000 €	1 000 €
4	FNACA	25	280 €	225 €
5	U.N.C.	25	392 €	392 €
6	FETE DE LA CAMPAGNE	25	1 130 €	1 130 €
7	DIX de CŒUR	25	300 €	300 €
8	REGARDS CROISES	31	800 €	800 €
12	ASIMPAD	61	153 €	154 €
13	AMICALE S/POMPIERS PRESLES	113	900 €	900 €
14	ANCIENS S/POMPIERS VILLIERS LE BEL	113	130 €	126 €
15	USEP	212	250 €	250 €
16	SCRED	311	500 €	450 €
17	THEATRE DE L'ABA	313	3 800 €	3 780 €
18	TENNIS CLUB	411	2 700 €	2 430 €
19	M.J.C.	422	3 500 €	3 350 €
20	L'ESPOIR	521	1 000 €	1 000 €
21	LES JARDINS DE PRESLES	824	300 €	300 €
23	USLP	411	29 750 €	24 275 €
25	AS COLLEGE MERIEL	830	150 €	135 €
26	MEMOIRE D'ANTAN	025	800 €	800 €
27	STAMPALA	311	800 €	150 €
28	ACTION HUMANITAIRE AU BENIN	520	500 €	300 €
29	PCMY COLLEGE MERIE	522	155 €	155 €
30	GAMING 95	025	3 800 €	150 €
31	Subvention exceptionnelle USLP/Judo 40ème anniversaire de la création de la section	411	1 000 €	1 000 €
TOTAL			55 090 €	44 552 €

19 MARS 2015



Le Maire, Pierre BEMELS